

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 659

présenté par

Mme Bourouaha, M. Tjibaou, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Sansu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Avant le 1^{er} janvier 2026, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la diversité des contenus du service public de l'audiovisuel ainsi que la représentation des territoires, en particulier des territoires ultramarins. Ce rapport précise notamment les mesures à envisager pour garantir une couverture équilibrée des réalités locales et la valorisation des productions issues des outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport destiné à évaluer la place accordée à la diversité des contenus ainsi qu'à la représentation des territoires, notamment des territoires ultramarins, au sein du service public de l'audiovisuel.

Il s'agit de garantir que l'ensemble des réalités locales, culturelles et linguistiques bénéficie d'une visibilité à la hauteur de la mission de service public, et de nourrir ainsi le lien de proximité entre l'audiovisuel public et l'ensemble des Français.